

209, rue Nationale 59 000 Lille
03 20 06 77 41 s3lil@snes.edu
www.lille.snes.edu

LE SNES, C'EST VOUS !

Vous avez déjà eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer les militants du SNES depuis la rentrée : dans vos établissements de stage, lors de distributions de guides à la rentrée (guide du stagiaire IUFM, à réclamer à l'adresse ci-dessus si vous ne l'avez pas encore), permanences dans les centres de Lille, Douai et Arras ou au s3 de Lille (siège du SNES académique), par mail (s3lil@snes.edu ou karineboulonne@wanadoo.fr).

Ces premiers contacts ont permis de répondre à des questions d'ordre pratique : montant du salaire et possibilité d'obtenir une avance, reclassement pour les anciens Mi-Se, contractuels, et déjà l'angoissante perspective des mutations.

Dans ce but d'être mieux informé, mieux défendu, vous vous êtes peut-être déjà syndiqué ; peut-être hésitez vous encore. Vous découvrirez rapidement, que si **le SNES est le syndicat le plus représentatif de la profession** (plus de 50 % des voix lors des élections professionnelles et plus d'un tiers des stagiaires syndiqués) et qu'il dispose à ce titre de la grande majorité des sièges dans les instances paritaires consultées pour la gestion des carrières (notation, avancement....et mutations !), il est surtout un **syndicat qui se veut un syndicat de propositions, à l'écoute de ses syndiqués, de leurs attentes, tant corporatives que pédagogiques.**

Vous qui êtes PLC2, vous êtes également concernés par ce travail de réflexion : d'abord dans votre établissement, mais aussi à l'IUFM. Les critiques, les inquiétudes, les propositions des stagiaires des années précédentes ont permis des améliorations de la formation initiale par nos interventions auprès de la direction de l'IUFM, mais il reste encore beaucoup à faire ! Comment ?

- En rencontrant les militants SNES pour discuter de votre formation
- En participant aux **réunions organisées par le SNES** dans les centres IUFM de Lille, Douai, V. d'Ascq et Arras.
- En venant débattre lors des stages organisés par le SNES
- En votant, en faisant voter pour le SNES-FSU lors des **élections IUFM du jeudi 8 décembre**

Karine Boulonne (karineboulonne@wanadoo.fr)

Réunions d'information du SNES dans les centres IUFM (saisie des vœux pour les mutations inter du 25/11 au 9/12) :

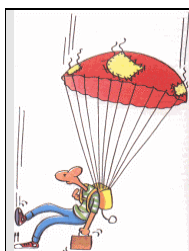
- ▶ Mardi 8 novembre 16 h 30 à l'IUFM de Douai (CPE)
- ▶ Mardi 15 novembre 17 h à l'IUFM d'Arras
- ▶ Mardi 22 novembre 14h à l'IUFM de Lille et d'Arras
- ▶ Mercredi 23 novembre 14 h à l'IUFM de Lille et d'Arras
- ▶ Jeudi 24 novembre 17 h à l'IUFM de Lille
- ▶ Mardi 29 novembre 17 h à l'IUFM de Lille
- ▶ Mercredi 30 novembre 16 h 30 à l'IUFM de Douai

La date du 17/11 n'a finalement pas été retenue en raison d'un possible mouvement de grève

« Adhérer au SNES, c'est cher ! » entend t-on parfois.... Il faut savoir que l'adhésion correspond à moins de 0.7 % de votre salaire annuel, qu'elle est de plus payable en 6 fois et déductible à 66 % des impôts. Opposé à l'infantilisation des stagiaires, le SNES a choisi de vous considérer et de vous traiter comme des personnels à part entière, et donc de ne pas pratiquer un tarif « promotionnel ».

REPLACEMENTS A L'INTERNE : REFUSONS-LES !

En tant que stagiaire, un chef d'établissement ne peut vous demander d'effectuer ces heures sup.
Les horaires statutaires des agrégés et certifiés ont été définis en 1950, alors que l'on ne parlait pas encore des 39 h. Les enseignants et documentalistes n'ont pas bénéficié de la RTT (les CPE, grâce à la lutte syndicale, ont obtenu le passage aux 35 h). En nous imposant jusqu'à 5 heures sup par semaine, pour effectuer des remplacements pour lesquels un enseignant peut être simplement prévenu la veille, dans un niveau qu'il n'a pas, avec des élèves qu'il ne verra certainement qu'une heure dans l'année, c'est non seulement une augmentation de près de 30 % de notre temps de travail que le gouvernement nous inflige, c'est aussi un déni de notre métier, assimilé à de la simple garderie ! En montrant du doigt les absences des enseignants (dont les études statistiques prouvent pourtant qu'ils font partie des catégories les moins absentes), le gouvernement cherche à se défaire de ses responsabilités : disparition des surveillants, diminution du nombre d'adultes dans les établissements, diminution du nombre de postes aux concours, dégradation des conditions de travail...
Enfin, les remplacements à l'interne mettent en danger notre droit à la formation continue, à la grève !



MUTATIONS

Attention, BO publié le 27 octobre ! la saisie des vœux inter aurait lieu entre le 25/11 et le 9/12, la date d'appréciation des situations familiales serait bien le 1^{er} septembre 2005 !!!!

✂-----

VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR LE BULLETIN SNES MUTATIONS DESTINE AUX PLC2 ?

L'envoi est automatique pour les syndiqués. Si vous ne l'êtes pas encore, vous pourrez le recevoir en nous communiquant vos coordonnées. **Attention, seuls les syndiqués bénéficieront de services spécifiques que nous leur proposerons (envoi des barres de l'an dernier, calcul du barème, fiche de vœux, suivi et réponse personnalisés aux deux mouvements)**

Nom :Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail (écrire très lisiblement) :

Etablissement de stage :

Bon à renvoyer au SNES –Secteur IUFM, 209 rue Nationale, 59 000 Lille ou par mail s3lil@sn.es.edu ou karineboulonne@wanadoo.fr

Ce qui suit n'est pas une adhésion, mais une autorisation (facultative) à utiliser vos coordonnées personnelles plutôt que votre adresse professionnelle lors d'envois postaux

J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière.
Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :

SALAIRES

Chiffres en date du 1^{er} juillet 2005 (salaires nets pour les adhérents MGEN)

Les 3 premiers mois, vous êtes au premier échelon. Vous passerez ensuite à l'ancienneté au 2^{ème} échelon le 1^{er} décembre pour 9 mois (le paiement se fait souvent attendre !), au 3^{ème} le 1^{er} septembre 2006, au 4^{ème} le 1^{er} septembre 2007... Ceux qui ont effectué des services antérieurs ont droit à un reclassement (voir plus loin).

Certifiés et CPE

Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 ^{er}	1288,42	1262,55	1249,62
2 ^{ème}	1388,39	1360,51	1346,58
3 ^{ème}	1458,73	1429,44	1414,81

Zone = l'indemnité de résidence des fonctionnaires, c'est-à-dire un correctif du salaire tenant compte du coût de la vie plus ou moins élevé dans les différentes localités d'affectation. Il n'existe plus actuellement que 3 zones où l'indemnité de résidence est respectivement de 3 %, 1 % et 0 % du traitement brut.

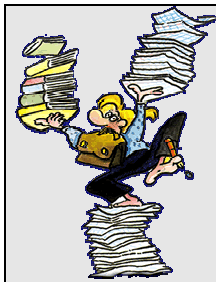
Outre le salaire, les stagiaires enseignants touchent 1/3 de l'ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation de l'Elève) qui sera mensualisée à partir d'octobre (environ 30 euros par mois), **CPE, documentalistes et CoPsy touchent une indemnité de sujétions particulières forfaitaire.**

Si vous exercez en ZEP, vous aurez droit au paiement de l'indemnité au prorata du nombre d'heures.

Vous n'aurez pas de fiche de paie avant novembre

Agrégés

Echelon	Zone 1	Zone 2	Zone 3
1 ^{er}	1399,50	1371,40	1357,35
2 ^{ème}	1610,53	1578,20	1562,04
3 ^{ème}	1766,02	1730,57	1712,85



LE SNES A L'IUFM, CE N'EST PAS QUE LES MUTATIONS !

Nos demandes pour la première année

- ▶ Nous réclamons une augmentation conséquente des postes ouverts aux concours, dont le nombre ne permet pas de compenser les départs en retraite, ni l'amélioration des conditions de travail, et l'arrêt immédiat du recrutement de précaires (contractuels, vacataires, emplois-jeunes...).
- ▶ Les concours doivent rester nationaux et ouverts à tous les étudiants, sans discrimination au moment de l'affectation en deuxième année. Tous les postes doivent être pourvus. Une liste complémentaire doit compenser les doubles admissions.
- ▶ Le rétablissement d'un véritable pré-recrutement. Dans l'immédiat, le rétablissement des allocations dès la 2^{ème} année de DEUG et l'augmentation des bourses universitaires.
- ▶ L'amélioration des conditions de préparation aux concours (remboursement des frais pour les déplacements obligatoires), l'aménagement des préparations pour les étudiants salariés.

Nos demandes pour la deuxième année

L'académie accueille cette année 583 stagiaires 4-6 h (hors EPS et PLP), soit 40 de plus que l'an dernier : les voies de l'administration sont décidément impénétrables, puisque cette hausse intervient en même temps que la suppression de 895 postes en collèges et lycées !

De plus en plus, vous venez d'autres académies (Rennes, Clermont et même Créteil) sans avoir demandé Lille, ce qui ajoute au stress de la rentrée des **difficultés financières lourdes** de conséquences : logement à trouver à la dernière minute, déplacements nombreux et lointains (7 à 8 fois dans le mois dans un centre IUFM), investissements pédagogiques, etc. **Le SNES revendique une continuité d'affectation entre l'année de concours et l'année de stage**, les stagiaires n'ont pas toujours de soutiens financiers parmi leurs proches et certains d'entre vous nous ont fait part de semonces de leurs banques en attendant le versement d'une avance de 1200 euros entre le 28 septembre et le 6 octobre, voire de conditions de vie incompatibles avec l'exercice serein de votre nouveau métier. Ce sont des questions que nous soulevons année après année dans les instances de l'IUFM qui nous renvoient au rectorat qui nous renvoie au règlement : quand l'administration se décidera t-elle à prendre conscience de la situation quasi-précaire de bac + 5, lauréats d'un concours difficile, qui ne seront au final rémunérés qu'à 1.25 SMIC ?

Dès avant la rentrée, plusieurs dizaines de stagiaires ayant envoyé une fiche de suivi à Paris, nous ont contactés pour les aider à formuler leurs vœux, découvrant ainsi un système de points pour muter qu'il leur faudra oublier tout aussi vite, car sans rapport avec le mouvement interacadémique qui les attend fin novembre, découvrant aussi qu'ils auraient dû prendre le temps d'officialiser leur situation familiale par un PACS avant le 1^{er} septembre (sic !), au lieu de profiter de leur réussite au concours mi-juillet et de commencer à réfléchir à leur entrée dans le métier. C'est donc avec encore plus d'angoisse que d'habitude que la plupart appréhendent les mutations : l'académie n'est plus déficitaire dans de nombreuses disciplines (lettres, histoire-géo, SVT, maths, ...) et si les stagiaires avaient presque tous conscience de passer un concours au recrutement national, ils ne se doutaient pas que le ministère leur réserverait cette mauvaise surprise ! **Il faudra dorénavant expliquer aux étudiants souhaitant passer un concours qu'ils doivent s'abonner au BO et surtout, « vivre dans la moralité » !**

Enfin, les **élections** pour désigner les représentants des stagiaires au conseil d'administration et conseil scientifique et pédagogique se dérouleront le 8 décembre, écartant ainsi les usagers des principales décisions de l'année (vote du budget, discussion sur les critères de validation...) qui seront prises avant le scrutin. Il devient urgent de modifier le règlement intérieur et de permettre aux élus de l'année précédente de poursuivre leur mandat, à l'instar de ce qui se passe pour les CA d'établissement ou les CAPA.

- ▶ Des traitements réguliers doivent être versés dès la rentrée scolaire, ainsi que des indemnités compensant les frais de déplacement réellement engagés, et versées mensuellement par l'I.U.F.M., le rétablissement de l'intégralité de l'I.S.O.E., une aide au logement pour les stagiaires.
- ▶ Nous demandons le respect des stagiaires, acteurs responsables de leur formation. L'accroissement des contrôles, la multiplication des tâches ne sont pas une bonne réponse au manque d'intérêt de certains modules.
- ▶ Nous demandons la mise en place d'une instance de concertation pour formuler des remarques susceptibles d'améliorer le déroulement de la formation
- ▶ Il faut arrêter d'utiliser les stagiaires IUFM et en situation comme moyens d'enseignement : le stage en responsabilité doit être effectué dans une des classes du maître de stage, ce qui permettrait d'améliorer l'affectation des stagiaires et faciliterait les échanges avec le tuteur.
- ▶ Nous refusons toute tentative d'imposition d'une pédagogie officielle, normative, et la volonté d'imposer une "culture commune" inadaptée aux réalités des métiers des enseignants. La F.G.P notamment ne donne pas satisfaction et doit être améliorée.
- ▶ Les stagiaires doivent pouvoir bénéficier d'un aménagement de la formation, clairement défini en début d'année, pour préparer diplômes et agrégation.
- ▶ Les stagiaires devant subir une inspection de contrôle à l'issue du 1er jury de titularisation doivent pouvoir consulter leur dossier d'évaluation avant cette inspection. En cas d'échec, nous demandons le droit automatique au renouvellement de stage.
- ▶ Nous réclamons la présence des représentants des stagiaires lors de la réunion du jury d'évaluation
- ▶ Nous réclamons une réelle continuité d'affectation entre la 1ère et la 2ème année de stage par l'amélioration des éléments de barème, ainsi que la mise en place d'une commission d'affectation avec présence d'élus du personnel.
- ▶ Nous continuons à dénoncer l'alourdissement de l'année de stage avec le « 4 p de synthèse » qui n'existe que dans l'académie de Lille.

Après la titularisation

- ▶ Une première année en service allégé (mi-temps).
- ▶ Le rétablissement et la généralisation de l'indemnité de première affectation (2027 euros pendant 3 ans)
- ▶ Une première nomination qui respecte la qualification et la formation reçue à l'I.U.F.M. Pour cela, il faut implanter des postes fixes dans les établissements et réduire le nombre des heures supplémentaires.
- ▶ Le rétablissement d'un mouvement national qui seul garantit l'équité et le respect du service public.